

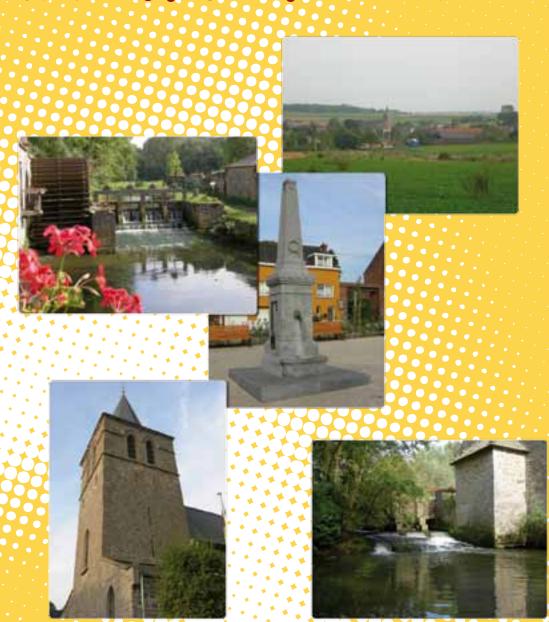
Brugeletin communal d'informations • n° 9

Vivre dans ma Commune

Sommaire Le mot du bourgmestre Le bourgmestre vous informe Le 1er Echevin vous informe Le mot du 2ème Echevin

Le mot du 3^{ème} Echevin

Le coin du CPAS









Située au cœur du parc communal, l'école vous offre ses services : garderies de 6h30 à 18h30, étude encadrée, activités multiples en dehors du temps scolaire. Centrée sur la réussite de tous, des projets d'accompagnement spécifiques sont prévus en partenariat avec l'Institut d'Enseignement spécialisé «Sainte Gertrude» et ce, pour permettre de suivre au mieux le parcours de chaque enfant.

Des classes de dépaysement sont prévues en 1^{re}, 3^e et 5^e années primaires. L'école n'oublie pas pour autant la culture puisque des activités variées sont proposées durant toute l'année.

Les enseignantes et la direction vous accueillent au sein de leur école communale dans l'esprit de vous diriger et vous conseiller au mieux pour que vos enfants s'épanouissent, et ce durant tout l'année scolaire.

Contact: Ecole communale de Brugelette, Avenue Gabrielle PETIT, 6 à 7940 BRUGELETTE 068.45.50.48 - 0473.85.58.84 Courriel: ecole.envolee@skynet.be

DERAUX PIERRE

Rue Mauvinage, 94 - 7830 SILLY 068/55 17 19

BROYEURS - TRONCONNEUSES - SOUFFLEURS/ASPIRATEURS
DE FEUILLES - NETTOYEURS HAUTE PRESSION - FENDEUSES
DE BÛCHES - MOTOCULTEURS - TONDEUSES - MATÉRIEL DE
JARDINAGE, HORTICOLE, FORESTIER...



Garantie 2 ans, pièces et main d'oeuvre GRATUITE Service après-vente et garantie en nos ateliers Ouvert de 8h à 12h et de 13h à 18h30 - samedi de 8h à 12h

ETESIA - HONDA - KAWASAKI - BRIGGS & STRATON

Intérieur et extérieur Pose de revêtements de sols et muraux Parquets - Vitrerie Stores intérieurs et extérieurs Faux plafonds et cloisons Vente de peintures au particulier Chemin de Soignies, 3 - 7940 Brugelette Tél: 068/45.40.26 - GSM: 0495/21.50.96 Fax: 068/45.59.79 - E-mail: huart.t@skynet.be



Distributeur de Bonbonnes de gaz ménagers Shell GAS Shell-Butagaz-Propagaz

Remise à domicile le SAMEDI et sur DEMANDE



OUVERT TOUS LES JOURS

3, chaussée de Mons- 7940 BRUGELETTE
TEL. 058 45 41 43 - Fax 068 45 42 94

Regifo

Ce bulletin est réalisé par la spri REGIFO Edition rue St-Roch 59 à Fosses-la-Ville

Tél.: 071 / 740 137 - Fax: 071 / 711 576 www.regifo.be

Nous remercions les annonceurs pour leur collaboration à la parution de ce trimestriel. Nous nous excusons auprès de ceux qui n'auraient pas été contactés. Si vous souhaitez paraître dans le prochain numéro, contactez-nous!

> Votre conseiller en communication, M. Luc Wautié se fera un plaisir de vous rencontrer. 0475 51 49 74 • info@regifo.be

Le Mot du Bourgmestre

Après un été que l'on peut qualifier de pourri, l'automne pointe le bout du nez.

Pour celles et ceux qui n'ont pu trouver le soleil en dehors de nos frontières, il reste à espérer que les semaines qui viennent nous permettent de profiter des bienfaits de cet astre qui à tant manqué.

Le Bourgmestre vous informe



1. Campagne de mesure du radon dans votre habitation Le RADON... c'est quoi ?

Le 20 octobre prochain, une soirée d'information sera organisée au Centre Culturel

Le radon est un gaz radioactif inodore et incolore d'origine naturelle qui émane du sous-sol et qui peut s'accumuler dans des constructions. Le radon provient de la désintégration de l'uranium qui est naturellement présent en quantités variables dans toutes les roches et sols. Dans certaines régions, notamment avec un sous-sol schisteux, la concentration de radon peut atteindre des valeurs nuisibles à la santé. Certaines zones de notre Commune sont sujettes à des taux d'émanation élevés en radon.

L'inhalation du radon accroît le risque de développer un cancer du poumon. Le risque augmente avec la concentration et la durée de présence dans les maisons affectées. Plusieurs études confirment que le radon est la deuxième cause du cancer du poumon, après le tabac. Néanmoins, il existe des méthodes simples et à bas prix pour diminuer le taux de radon sur votre santé. C'est pourquoi il est utile :

- De connaître la concentration du radon dans votre maison;
- 2. D'être bien informé sur les mesures correctives et préventives possibles contre le radon.

La campagne vous permettra de déterminer le taux de radon dans votre maison. Si votre maison apparaît être affectée par le radon, la Commune, en concertation avec des organismes spécialisés, vous aidera à trouver des solutions pour y remédier. Une mesure de radon dans votre maison est facile. En général, une seule mesure dans la pièce la plus occupée est suffisante. La mesure ne présente aucun risque pour la santé. La mesure est effectuée à l'aide d'un détecteur passif qui enregistre les particules du radon. Vous placez ce détecteur dans votre maison (dans la pièce la plus occupée au rez-de-chaussée, par exemple sur une armoire) pendant 3 mois. Après cette période, le taux de radon peut être mesuré en laboratoire. Après quelques semaines, le résultat de la mesure vous sera communiqué, avec des suggestions pour d'éventuelles dispositions correctives. Si le taux de radon

dépasse le niveau de référence de 400 Bq/m³, l'Agence fédérale de Contrôle Nucléaire propose gratuitement des mesures additionnelles (pour localiser la source) et aide à la remédiation.

2. Je crois intéressant de reproduire ci-dessous le texte d'un avis que m'a fait parvenir notre service de Police :

En date du mardi 09 août 2011 en fin de matinée, la zone de Police Sylle et Dendre a procédé à l'interpellation de deux personnes à Bassilly.

Ces personnes proposaient à la vente des caméscopes à l'effigie SONY.

Les individus n'étant pas en ordre quant à la législation sur le commerce ambulant, ceux-ci ont été emmenés au poste de police pour effectuer des devoirs complémentaires.

Ainsi, il est apparu que le matériel SONY en possession des personnes interpellées était contrefait.

Les investigations menées ont pu démontrer que l'un des deux individus avait déjà été interpellé pour des faits similaires.

Le Parquet avisé des faits a ordonné la privation de liberté des individus et le dossier a été confié à un Juge d'Instruction à Mons.

Ces produits dont l'apparence reproduit celle des vrais produits SONY, sont de **piètre qualité** et se caractérisent par des **performances limitées**.

Dans le cas de certains produits comme par exemple les batteries ou les piles, l'utilisation de produit contrefait qui ne présente aucune garantie de respect des normes en vigueur présente un réel danger pour votre sécurité en raison des risques de surchauffe et d'incendie.

Qui plus est la contrefaçon est illégale!

Il y a lieu d'être particulièrement vigilant aux points suivants au cas où l'on vous proposerait ce type de matériel :

 La qualité des produits contrefaisants est souvent très inférieure à celle des produits authentiques. Vérifiez par exemple le moulage, ou encore les coutures, la peinture du produit, la symétrie des lignes...

- Soyez attentif(ve) aux offres de prix anormalement basses: si le prix est trop attrayant, il s'agit probablement d'un produit contrefaisant.
- L'emballage des produits authentiques est généralement bien étudié et bien fini, ce qui n'est pas toujours le cas pour les produits contrefaisants. Examinez en particulier la qualité d'impression : des défauts tels que les lignes moirées, les impressions floues, et de mauvaises combinaisons de couleurs sont souvent révélateurs de contrefaçon.
- Sur les étiquettes figurent un certain nombre de renseignements concernant le fabricant et le produit : faites bien attention à l'orthographe des noms de société et de la marque.

Examinez les indications de conformité aux normes, les certificats d'authenticité, les conditions de garantie et le service après-vente proposé.

Méfiez-vous des lieux de vente qui n'ont pas pignon

sur rue et assurez-vous de la notoriété du vendeur. Faites preuve de **vigilance** si vous achetez sur des sites d'**enchères en ligne**: dans la mesure où ils ne vérifient pas la provenance des articles répertoriés, ces sites recèlent de nombreuses contrefaçons. De même, la proposition à la vente par une personne qui vous interpelle spontanément sur la voie publique s'avèrera douteuse.

Votre Bourgmestre, A. Desmarlières 0495/21.35.16 bourgmestre.brugelette@publilink.



Le ler échevin vous informe DES PROJETS bénéfiques pour DEMAIN...

BRUGELETTE - Commune MAYA

Pour aider les abeilles ... la Commune de Brugelette devient «commune MAYA».

Le Collège communal a répondu à l'appel à candidature lancé à l'attention de toutes les communes wallonnes, par Benoît LUTGEN, Ministre wallon de l'Agriculture et de la Nature, dans le cadre du plan «MAYA» afin d'enrayer le déclin des populations d'abeilles.

La Commune s'engage à soutenir l'activité apicole sur son territoire mais surtout à maintenir ou restaurer des espaces propices à la vie des abeilles (arbres fruitiers, haies composées, prés fleuris, etc...).

Être « une commune Maya », c'est :

- Dès la première année, s'engager à réaliser annuellement des plantations ou semis de végétaux mellifères sur le territoire communal, à organiser une rencontre annuelle entre la commune et les apiculteurs de la commune, à mettre en place une campagne annuelle de sensibilisation et à instaurer une semaine de l'abeille.
- Dès la seconde année, en plus des engagements pris la première année, incorporer dans leurs fleurissements au moins 20% de fleurs mellifères, inventorier et mettre à disposition des sites pour le dépôt de ruches par les apiculteurs et inscrire la commune dans la Convention « Bords de route – fauchage tardif ».

Dès la troisième année, s'ajoutant aux précédents engagements, adopter un plan de réduction voire d'abandon de l'utilisation des pesticides et établir un plan de gestion différenciée des espaces verts ainsi qu'une formation du personnel communal à cette fin.

160 communes wallonnes sur 262 ont répondu à l'appel du ministre wallon de l'Agriculture, Benoît Lutgen, qui proposait de s'engager durant trois ans dans la protection des abeilles, parmi elles, nos voisins d'Ath, Lens et Silly.

Être une « commune MAYA », c'est donc avant tout être un acteur de la préservation des abeilles mais aussi de la biodiversité.



Semaine de l'arbre 2011.

En accord avec cette démarche (plan MAYA), la semaine de l'arbre 2011 mettra en valeur les espèces mellifères. Sous mon impulsion, notre commune a introduit 3 dossiers, à savoir :

- notre candidature pour la distribution gratuite de plants lors de la Journée de l'arbre ;
- un projet de plantation de 100 arbres mellifères d'alignement (à l'Avenue de Cambron);
- un projet de semis de 50 ares de près fleuris (dans le parc communal).

Maison du cimetière de Brugelette - Création d'un espace cinéraire

Lors de la législature précédente, le collège communal a fait réaliser une étude en vue de détruire l'ancienne maison du fossoyeur pour y réaliser un parking.

Depuis le début de cette législature, nous avons envisagé différentes perspectives pour pouvoir sauvegarder ce bâtiment.

Dans un premier temps, nous avons émis l'idée de transformer le hâtiment en un logement de transit (un obligatoire

le bâtiment en un logement de transit (un obligatoire pour une commune de moins de 10.000 habitants).

Une étude de salubrité a été réalisée gratuitement par la Division du logement de la Région Wallonne. L'idée a été abandonnée car le coût de la rénovation aurait été trop élevé.

Lors d'une visite de nos cimetières avec le responsable sépulture de la Région Wallonne, ce dernier nous a proposé d'étudier la possibilité de transformer le bâtiment en un espace cinéraire. Deux réunions de travail ultérieures m'ont permis de réaliser un avant-projet destiné à servir de ligne directrice à l'auteur de projet de ce futur espace cinéraire.

Lors de la séance du 31 mai 2011, le Conseil Communal a approuvé le mode de passation du marché et le cahier spécial des charges destiné à réaliser un marché de service ayant pour objet les missions d'architecture, d'ingénierie, de coordination de la sécurité et de la santé et des performances énergétiques des bâtiments pour la création d'un espace cinéraire dans la Maison du cimetières de Brugelette.

Lors de la séance du 11 juillet 2011, le Collège Communal a attribué le marché au bureau d'architecture Jean-Luc Notté. L'étude est actuellement en cours.



ATTENTION - nouveau plan de circulation -Rue du Bon Dieu.

Depuis le début de cette législature, nous sommes particulièrement attentifs aux problèmes de sécurité routière. Nous essayons en collaboration avec les personnes directement concernées (riverains, ministère des communications, le MET, les écoles, ...) de trouver ensemble les meilleures solutions afin de remédier à court ou à moyen terme aux problèmes émis par les riverains et les usagers.

En décembre 2008, une réunion avec les riverains de la rue du Bon Dieu, de l'Avenue de Brague et de quelques riverains de la Rue Maurice Lelangue s'est tenue à la maison communale en vue de solutionner les problèmes de vitesse, de densité de circulation et de stationnement du bus scolaire. Lors de cette réunion, une proposition d'un nouveau plan de circulation sur cette voirie a été présentée aux riverains suite à la proposition faite par le représentant du ministère des communications, suite à sa visite sur place quelques jours auparavant.

Ce nouveau plan de circulation, traduit dans un règlement complémentaire de roulage, avait été approuvé par le conseil communal en séance en date du 15 décembre 2008, ensuite soumis à l'approbation du Ministre des communications. Ce nouveau plan de circulation avait été mis en route pour la rentrée des classes de septembre 2009.

Fin novembre 2010, suite au déplacement du local destiné à accueillir les garderies de l'école Saint-Louis, une nouvelle réunion s'est tenue en vue de modifier le plan de circulation à la rue du Bon Dieu et l'emplacement du stationnement du bus scolaire. Il était impératif de sécuriser le débarquement et l'embarquement des enfants, et de préférence le plus près possible de la garderie.

Le représentant du ministère des communications, en concertation avec la police et la direction de l'école Saint-Louis a proposé un nouveau plan de circulation, traduit dans un règlement complémentaire de roulage à voter au Conseil Communal.

Lors de la séance du 16 décembre 2010, le Conseil Communal a approuvé à l'unanimité des membres présents le nouvel arrêté complémentaire de roulage.

Le 14 mars 2011, nous avons reçu de la Direction Générale Opérationnelle de la Mobilité, l'arrêté ministériel approuvant le règlement complémentaire, signé par monsieur le Ministre Lutgen.

Le Collège Communal a décidé d'attendre la rentrée scolaire de septembre 2011 pour mettre en application le nouveau plan de circulation, comme il nous l'avait été conseillé.

Stationnement du bus scolaire :



Le stationnement est réservé aux bus scolaires du lundi au vendredi, de 06h30 à 18h30, du côté impair, le long du n°11, sur une distance de 10 mètres.

Cette mesure est matérialisée par le panneau de signalisation E9d avec panneau additionnel «BUS SCOLAIRE - DU LUNDI AU VENDREDI - DE 06H30 A 18H30» et flèche montante «10m».

Rue du Bon-Dieu

La circulation est interdite à tout conducteur, dans les deux sens (depuis la rue Maurice Lelangue et depuis la rue de Silly), sauf pour la desserte locale et les bus scolaires.

Cette mesure est matérialisée par les signaux C3 avec additionnel reprenant les mentions «SAUF DESSERTE LOCALE ET BUS SCOLAIRES».



STREBELLE Didier
1er Echevin,
Echevin des travaux,
0473/75.66.89
echevin.strebelle@publilink.be





Le mot du deuxième échevin : Plaines de vacances

Cet été, les plaines de vacances ont été réitérées durant 4 semaines. Une fois de plus, un grand succès puisque nous avons affiché complet. Durant 4 semaines, les enfants ont pu réaliser différents bricolages, faire des balades, des excursions, du sport, des jeux divers,... Bref de quoi bien s'amuser. Nous tenons à remercier l'équipe pour son très beau travail ainsi que les parents pour leur confiance.

Nous vous donnons rendez-vous l'an prochain pour de nouvelles plaines à partir des vacances de Carnaval.

Pour rappel, les inscriptions se font au CPAS (dès ouverture des inscriptions) au 068/26.87.71-74, du lundi au vendre-di, de 08h à 09h, le lundi de 08h à 16h, le jeudi de 16h à 18h; pour toutes informations, 068/45.73.08

Notre école communale

Le choix d'un établissement scolaire est primordial car n'oublions pas que nos enfants passent la plupart de leur temps sur les bancs de l'école. Ils doivent se sentir en confiance dans un climat convivial afin d'acquérir les meilleures connaissances et compétences pour leur avenir.

Les enseignantes et la direction vous accueillent au sein de leur école communale dans l'esprit de vous diriger et conseiller au mieux pour que vos enfants s'épanouissent durant toute l'année scolaire.

L'école communale est composée d'une équipe pédagogique et parascolaire, d'une équipe socio-psychologique et d'une équipe médicale.

N'hésitez pas à les contacter, à les rencontrer. Ces professionnels de l'éducation et de la santé, sont là pour vous, pour votre enfant.

Pour tous renseignements: Avenue Gabrielle Petit 6 7940 Brugelette 068/45.50.48 - 0473/85.58.84 Courriel: ecole. envolee@skynet.be

L'Envolée des Arts - Cabaret Prévert

Samedi 26 novembre à 20h et dimanche 27 novembre à 16h

Poète et scénariste, Jacques Prévert (1900-1977) participe au mouvement surréaliste avant de s'en éloigner, puis s'intéresse au théâtre. Joseph Kosma a chanté ses poèmes (Barbara, Les feuilles mortes). Jacques Prévert réalise également les scénarios et dialogues de grands films poétiques du cinéma français dont Jean Renoir et surtout Marcel Carné sont les réalisateurs. Après la publication de son recueil Paroles en 1948, il devient un grand poète populaire, grâce à son langage familier, à son humour et à ses hymnes à la liberté.

Réunis sous l'impulsion de Claude Fortez, une dizaine de récitants locaux accompagnés de deux musiciens, se réuniront

> pour vous faire entendre une partie de son œuvre. Prévert le poète, bien mais aussi le provocateur,

l'auteur surréaliste ou encore le parolier de chansons.

Fresques burlesques, comptines tragiques, réflexions et billets d'humeur s'entrecroiseront en une soirée au cours de laquelle les mots s'amuseront et vagabonderont en toute liberté.

Avec la participation des Vaillantines ASBL; d'Alexandre et Benjamin Cordier, Alexandre Debaisieux, Thérèse Quievy, Richard Miroir et Laurence Wynant de la troupe théâtrale Les Vaillants d'Attre, de Marie-Claire et Michel Jamsin et de Claude Fortez.

Musique : Jean Bertiaux (vielle à roue et guitare) et Ludwig Roland (accordéon)

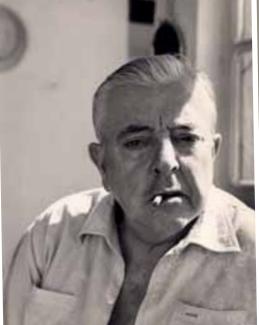
Mise en scène : Claude Fortez

Organisation : L'Envolée des Arts à Brugelette et la Maison Culturelle d'Ath, en collaboration avec l'Administration communale de Brugelette.

Lieu: Vieux Chaudron à Attre (Av. du Château, 14)

Infos et réservations souhaitées : 068 269 999 / billet.mca@ ath.be

Prix: $7 \in$, $4 \in$ (- 26 ans), 1,25 ∈ (Art. 27)

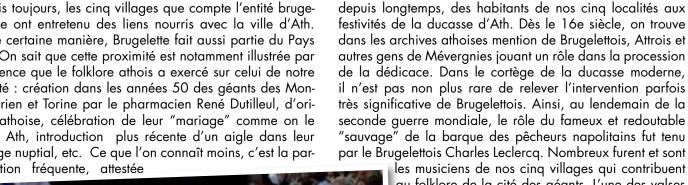


BROTCORNE Magali 2ème échevin echevin.brotcorne@publilink.be 0479/21.50.14

Le mot du troisième échevin: Héros de la ducasse d'Ath, le David de 2011 est Brugelettois!

Depuis toujours, les cinq villages que compte l'entité brugelettoise ont entretenu des liens nourris avec la ville d'Ath. D'une certaine manière, Brugelette fait aussi partie du Pays Vert. On sait que cette proximité est notamment illustrée par l'influence que le folklore athois a exercé sur celui de notre localité : création dans les années 50 des géants des Montils Torien et Torine par le pharmacien René Dutilleul, d'origine athoise, célébration de leur "mariage" comme on le fait à Ath, introduction plus récente d'un aigle dans leur cortège nuptial, etc. Ce que l'on connaît moins, c'est la par-

ticipation fréquente, attestée



au folklore de la cité des géants. L'une des valses aujourd'hui préférée du couple Goliath est l'admirable Sandrine, composée par notre concitoyen musicien Henri Fontaine en souvenir de sa fille trop tôt disparue. Cette année, c'est carrément le rôle du héros des festivités du samedi de la ducasse. David, qui a été assumé par un jeune habitant de Mévergnies, Antoine Dauvillée, dont le papa, Pascal, est par ailleurs porteur de Madame Goliath et collaborateur (cameraman et réalisateur) de Notélé. Antoine n'a pas réussi à terrasser le géant Goliath, mais contrairement à ce qu'on répète encore trop souvent, la tradition athoise n'associe à l'issue du combat aucun présage de bonheur ou de malheur. Ce qui compte, c'est que le bonimée (le texte difficile, en vieux français, du dialogue qui oppose David au géant philistin) soit bien dit et avec conviction. Et là, Antoine le Brugelettois a fait merveille et nous pouvons être fiers de lui. Bravo David, bravo Antoine! Grâce à toi, les Brugelettois ont été, cette année plus que d'autres, eux aussi des Éfants d'Gouyasse!



Conseil des Aînés

L'année 2011 touche tout doucement à sa fin et le Conseil des Aînés souhaite faire un rappel des dernières activités.

13 octobre à 14h Initiation informatique et gsm

10 novembre à 14h Jeux de Société

11 décembre à 16h Goûter avec animation

Ce dernier désire informer ses membres qu'à partir de 2012, la réunion trimestrielle n'aura plus lieu le jeudi mais le mardi. L'heure sera confirmée ultérieurement. Lors du goûter, une urne sera mise à disposition afin d'y apporter d'éventuelles suggestions sur des idées d'activités. Si vous ne pouvez vous rendre à ce goûter mais souhaiter tout de même émettre des suggestions, n'hésitez pas à le faire auprès de la secrétaire au 068/45.73.08 ou la présidente au 0498/57.70.04

> Les Aînés ont tenu un stand à la foire Agricole et vendus gaufres et café

Centre Culturel Centre Culturel Centre Culturel



Le Parc Enchanté

Votre enfant grandit trop vite... Il a besoin de bouger, grimper, danser, de rencontrer des compagnons de son âge.

Dans une ambiance familiale, Le Parc Enchanté accueille vos enfants de 18 à 30 mois, pour lui faire découvrir un univers adapté où il pourra vivre ses propres expériences.

Encadré par une équipe qualifiée, il apprendra la vie en collectivité avant son passage à l'école maternelle.



Un cadre de qualité





Et verdoyant



Pour des renseignements complémentaires, n'hésitez pas à contacter : Maison d'enfants de l'Administration Communale de Brugelette Avenue Gabrielle Petit, 6a - 7940 BRUGELETTE 0474/40.01.30

Ouvert du lundi au vendredi de 7H30 à 17h30.

Village en Fleurs

C'est le 16 septembre dernier que s'est tenue la remise des prix du 14ème concours Villages en Fleurs. Les gagnants sont :

Déductible fiscalement

Catégorie façades:

1er prixMr et Mme Thiry Lambrecq2ème prixMme Martine PAGNANINI3ème prixMme Daumerie Stéphanie

Catégorie jardins:

1er prix Mr et Mme DEKEYSER – NOEL
2ème prix Mme Marie-Louise BUYSE
3ème prix Mr Malbrecq Emile

Catégorie façade et jardinet :

1 er prixMr et Mme Legros2ème prixMr Paternotte Géry

3ème prix Mr et Mme Dekuypere - Lekime



Catégorie à thème : Voyages en Fleurs, à pied, à cheval, en voiture,...

1er prix Mr et Mme Lemaire-Goubet 2ème prix Mme Lewandowski Annabelle 3ème prix Mme Renouard Sabrina

Catégorie Ferme:

1er prix Mr Walravens André 2ème prix Mr Berte Olivier

Remise des prix spéciaux

Mr Pierre LIMBOURG

Prix «Cercle royal horticole» Mr et Mme DUGNOILLE
Prix «Château d'Attre» Mme DEPROOTE Virginie
Prix «Parc Paradisio» Mr et Mme BLANPAIN







Le coin du CPAS

Revendications en faveur du CPAS

Dans un article paru dans le Mouvement Communal (juin – juillet), Christophe Ernotte, directeur général de la fédération des CPAS, estime, à partir d'un certain nombre de constats, que les CPAS peuvent faire valoir un certain nombre de revendications. Il relève particulièrement que :

- Plus de 360.000 personnes n'arrivent pas à rembourser leur crédit (souvent victimes d'organismes financiers pratiquant des taux d'intérêt usuraires).
- Plus de 80.000 personnes sont sous règlement collectif de dettes
- Le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration à augmenté de plus de 9%
- La clientèle « classique » du CPAS change : Aujourd'hui frappent à la porte du CPAS de plus en plus d'allocataires sociaux et des personnes bénéficiant d'un revenu du travail trop faible et confrontées à un endettement ou une situation difficile que leur budget ne permet pas d'assumer.
 En conséquence, la Fédération tient à réagir en proposant un

certain nombre de lignes directrices en notamment :

• Promouvoir davantage l'emploi et s'efforcer d'établir un écart suffisant entre revenu du travail et revenu de remplacement

 Révision du plan d'accompagnement des chômeurs pour que les sanctions prises n'aient pas pour effet de reporter la charge sur les CPAS locaux Politique de logements corrects à prix abordable et accès à l'énergie

Bref, les CPAS doivent disposer davantage de moyens pour assumer les missions dont ils sont chargés.

Ce n'est pas notre CPAS qui dira le contraire...

Prime à l'acquisition de logements sociaux

Un nouvel arrêté du gouvernement wallon, entré en vigueur cette année prévoit des critères minimaux de salubrité et de surpeuplement plus stricts pour les logements construits, achevés, réhabilités ou créés par la restructuration ou la division de bâtiments existants, avec l'aide de la Région.

Echappent à l'application de ces critères plus contraignants, « les logements appartenant à une société de logement de service public et achetés par un locataire ».

L'objectif est, dés lors, de favoriser l'accès à la prime à l'acquisition pour les locataires désireux d'acheter le logement social qu'ils occupent. Ces nouvelles dispositions permettant l'accès à la propriété auront pour effet, nous l'espérons, de responsabiliser davantage les futurs propriétaires quant à la sauvegarde et l'entretien de leur bien.

Projet immobilier

Il y a peu, le CPAS, a procédé à l'acquisition d'un immeuble appartenant à la Raffinerie Tirlemontoise situé Place Sébastien à Brugelette. L'auteur de projet a été désigné conformément aux règles en la matière et un premier avant-projet est en cours d'élaboration. Rappelons que cet immeuble est destiné à créer des logements en faveur principalement des personnes âgées valides.

Carnet rose au CPAS

Jean Morel, secrétaire du CPAS et Vinciane Loyens, assistante sociale, nous ont fait part de la naissance de Noélie. Toutes nos félicitations aux heureux parents et bon vent à Noélie.



Claude Fortez Président du C.P.A.S.

Note du conseiller en logement

La prime actuellement la plus demandée est la prime « double vitrage », les documents à fournir sont relativement peu nombreux et simples à remplir.

Il y a néanmoins deux-trois choses à garder en mémoire :

- Pour obtenir les primes de la région wallonne les matériaux doivent répondre à des normes très strictes. L'entrepreneur est généralement au courant, n'hésitez pas à mettre ses connaissances à profit.
- Seules les menuiseries extérieures et les portes vitrées à plus de 50%, sont prises en compte dans le calcul du montant de la prime.
- Lors de son passage pour constater la réalisation des travaux, l'estimateur de la région wallonne est attentif aux normes de salubrité en vigueur.

Veillez donc à placer des détecteurs incendie aux endroits prescrits si ce n'est déjà fait.

NB : Toutefois, le non respect des normes de salubrité n'entraine pas l'annulation de la prime « double vitrage ». (Par

contre en cas de demande de prime à la réhabilitation, le respect de ces normes est une condition sine qua non à son obtention. Voir la liste des critères d'insalubrité sur le site de la région wallonne ou sur demande dans votre administration communale)

En cas de doute, n'hésitez pas à demander un rendez-vous à votre conseiller en logement qui se fera un plaisir de se déplacer.

> Maxime Jamsin Conseiller en logement Commune de Brugelette maxime.jamsin@publilink.be 068/45.73.10

Nous recherchons des délégués commerciaux indépendants (H/F)

CONTACT: sprl REGIFO Edition
T. 071 74 01 37

de 8h30 à 17h30

info@regifo.be - www.regifo.be



ENTREPRISE DE NETTOYAGE

Lavage de vitres - Volets Enseignes - Vérandas

Dauge Gérard & Fils Rue du Château, 2 - 7950 Chièvres Tél & Fax : 068 65 79 84 Gsm: 0477 52 37 09



Chaussée de Mons, 473 - 7810 MAFFLE Tél.: 068 28 72 51 - Fax: 068 28 72 53

Heures de visite du funérarium:

Du lundi au samedi de 9 à 12h et de 13h30 à 18h30, les dimanches et jours fériés de 9h30 à 12h

Parce que dans les moments douloureux, il est difficile de penser à tout, les Pompes Funèbres LUMEN vous proposent un service funéraire complet avec la garantie d'une qualité de services et de respect.

> gsm: 0475/89 28 17 www.pflumen.be

Ecole Saint-Louis Ecole-Nature • Maternelles et primaires



Projet d'école centré sur le respect, les sciences et les mathématiques

- espace nature créé et géré par les enfants: jardin et mare
- classes de dépaysement à partir de la 3° maternelle
- partenariat avec la bibliothèque de Brugelette
- travail en cycles

- étude du soir suivie par un enseignant
- repas chauds et repas tartines en petits groupes
- garderies animées dès 6h30 et jusque 18h30 ainsi que le mercredi après-midi

Néerlandais à partir de la 1^{re} année primaire Initiation au Néerlandais en 3° maternelle

Venez découvrir nos activités sur notre site internet: http://saintlouisbrugelette.blogspot.com

INFOS ET RENDEZ-VOUS POUR LES INSCRIPTIONS: 068/45 49 15 OU 0486/983 444 Rue Maurice Lelangue, 1 • 7940 BRUGELETTE



Notre société édite depuis plus de 30 ans en partenariat avec les Administrations communales :

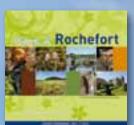
- des bulletins communaux
- des brochures d'accueil pour les communes. les hôpitaux...
- des brochures touristiques
- des brochures de l'enseignement





touristiques

communale



des plans de communes, de zones

ou toutes autres brochures à vocation

Vous souhaitez annoncer dans la brochure de votre commune, vous désirez un renseignement sur nos services? Contactez-nous, nous sommes à votre écoute: par téléphone: 071/74 01 37 ou par mail: info@regifo.be - www.regifo.be